Image not found or type unknown

Paiement d'indemnités pour location en Belgique

Par **Paris2015**, le **05/08/2015** à **10:51**

Bonjour à tous,
J'ai loué un appartement en Belgique durant un an en ayant signé un contrat de Bail de 3 ans.
J'ai prévenu le propriétaire en janvier 2015 que je souhaitais quitter anticipativement et j'ai payé les loyers jusqu'avril 2015.
J'ai donc respecté les 3 mois de préavis.
Dans le contrat, il y a un article que dit que pour une fin anticipée: "Si le preneur souhaite quitter anticipativement les lieux loués, le bailleur pourra à son choix:
- soit exiger que le preneur reste responsable de l'exécution du bail, tout en l'autorisant à céder celui-ci à un tiers, recherché par lui et agréé par le bailleur.
- soit consentir à une résiliation anticipée avec un préavis de 3 mois et le paiement d'une indemnité de résiliation de 3 mois.
J'ai placé plusieurs annonces à mes frais et une personne était intéressée à prendre l'appartement mais le propriétaire a refusé car il exigeait une durée de 3 ans pour la nouvelle location.
Maintenant le propriétaire exige que je lui paie encore un mois d'indemnité.
Comme j'ai quitté physiquement le 15/03, il me dit qu'il me fait un cadeau d'1/2 mois car je lui dois 3 mois de loyers après mon départ càd mars - avril et mai. Comme j'ai payé jusqu'avril, il me demande le paiement de mai.
Je n'ai jamais entendu cela.
A-t-il ce droit ? Merci de votre aide.
Ch

Par **moisse**, le **05/08/2015** à **11:24**

Ici des spécialistes du droit belge...il n'y en a pas à ma connaissance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés